

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

MASTER FILE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, RELATIF
AUX POUVOIRS DU REPRESENTANT DU CANADA AU CONSEIL DE SECURITE -

En application de l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu de son Excellence M. Lester B. Pearson, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, un télégramme daté du 15 janvier 1947 autorisant M. Thomas A. Stone, Ministre du Canada à Washington, D.C., à représenter le Canada au Conseil de sécurité; le rapport de la Commission de l'énergie atomique figurera à l'ordre du jour de ce Conseil.

J'estime que les pouvoirs conférés par ce télégramme sont provisoirement acceptables.